



SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2-3	Grippe aviaire	p. 8
Les façades de la mairie	p. 4-5	Le PLIE et le PAD	p. 9
Et du côté de l'école ?	p. 6	Les oiseaux contre la gravière	p. 10
En bref...	p. 7	Calendrier 2021 SMICVAL	p. 11
		Les bonhommes de neige...	p. 12



Chers habitants de Porchères,

Tenir. Il faut tenir... Nous n'avons pas le choix.

Depuis près d'un an la vie de chacun est perturbée par la crise sanitaire de la Covid-19. Ce n'est pas mon rôle ici de rappeler tout le fil des événements depuis mars 2020.

Vu depuis la commune de Porchères, cette épidémie a plusieurs conséquences. D'abord, il n'y a plus de fêtes ni de rendez-vous associatifs.

La vie à l'école est devenue plus compliquée qu'auparavant, même si élèves et adultes ont aujourd'hui pris ce nouveau rythme avec les gestes barrières.

Eh pourtant, ici, à Porchères, nous avons plutôt plus de chance qu'ailleurs : très peu de cas avérés et une qualité de vie rurale qui rend plus supportable les confinements.

Depuis mars 2020, l'activité municipale a, elle aussi, été perturbée. Le conseil municipal se réunit dorénavant à la salle polyvalente. Il s'est réuni un peu moins souvent qu'à l'accoutumée.

Il faut pourtant donner du sens à ce mandat qui s'ouvre en tentant, autant que possible, de se projeter et de construire un avenir pour notre commune.

De grands enjeux sont devant nous.

Le principal est sans doute la construction d'un « PLUi », un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle de La Cali. Les travaux vont commencer et le document final devra être approuvé impérativement en 2025. Il fera des projections sur les 20 prochaines années au moins. La commune de Porchères n'avait plus de document de programmation d'urbanisme depuis 2004 ! C'est dire si cet exercice n'est pas habituel ici, mais ô combien il est nécessaire et il aura des conséquences sur les terrains à bâtir, ou non, sur les équipements publics, sur le nombre d'habitants, sur les zones naturelles, boisées, inondables, sur les transports, l'habitat, etc.

Parallèlement, il faut et il faudra continuer à entretenir les équipements existants et à investir pour les maintenir à niveau. Les travaux récents de ravalement des façades de la mairie (environ 40.000 €), qui font suite à la réfection de la salle des fêtes en 2019 (environ 30.000 €) après ceux de ravalement de l'église en 2018, révèlent un centre bourg avec un bâti de qualité, en pierre de taille, tant pour les bâtiments publics que pour de nombreux bâtiments privés.

Nous avons de la chance de vivre à Porchères. Peut-être que nous ne le réalisons pas suffisamment.

Protéger, mettre en valeur et moderniser seront les grands principes qui régenteront ce mandat. Nos finances, dorénavant assainies et redressées, nous permettent de rêver un peu, tout en restant prudent et modeste. Bien que nous n'ayons pas emprunté lors du mandat 2014-2020, il nous reste à l'heure actuelle, 313.700 € de capital à rembourser, somme à laquelle s'ajoutent les intérêts répartis en 4 prêts différents jusqu'en 2028.

L'année 2020 vient de se terminer, refermons ce livre. Elle était peut-être « un mal nécessaire » ? Ce qui compte maintenant, c'est l'Avenir. L'avenir individuel, oui, mais aussi et surtout l'avenir collectif. Quel sens donner à sa propre vie ? Quel sens donner à un engagement associatif ? Comment et sur quels critères définir le « vivre ensemble » ? Comment appliquer, à soi-même et à un collectif les principes du développement durable combinant les enjeux sociaux, sociétaux, économiques et écologiques ?

Pour le moment, il y a toujours davantage de questions que de réponses...

Au sein du conseil municipal, nous ferons tout pour mettre Porchères sur la bonne voie et préparer la commune à affronter un avenir complexe.

En ce début d'année 2021, en mon nom et au nom du conseil municipal je tiens à vous souhaiter mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

J'ai une pensée toute particulière pour celles et ceux qui sont dans la souffrance ou la maladie ou qui ont perdu un être cher dernièrement.

Bonne lecture
David REDON, maire de Porchères

Il n'y aura pas de cérémonie de vœux cette année.



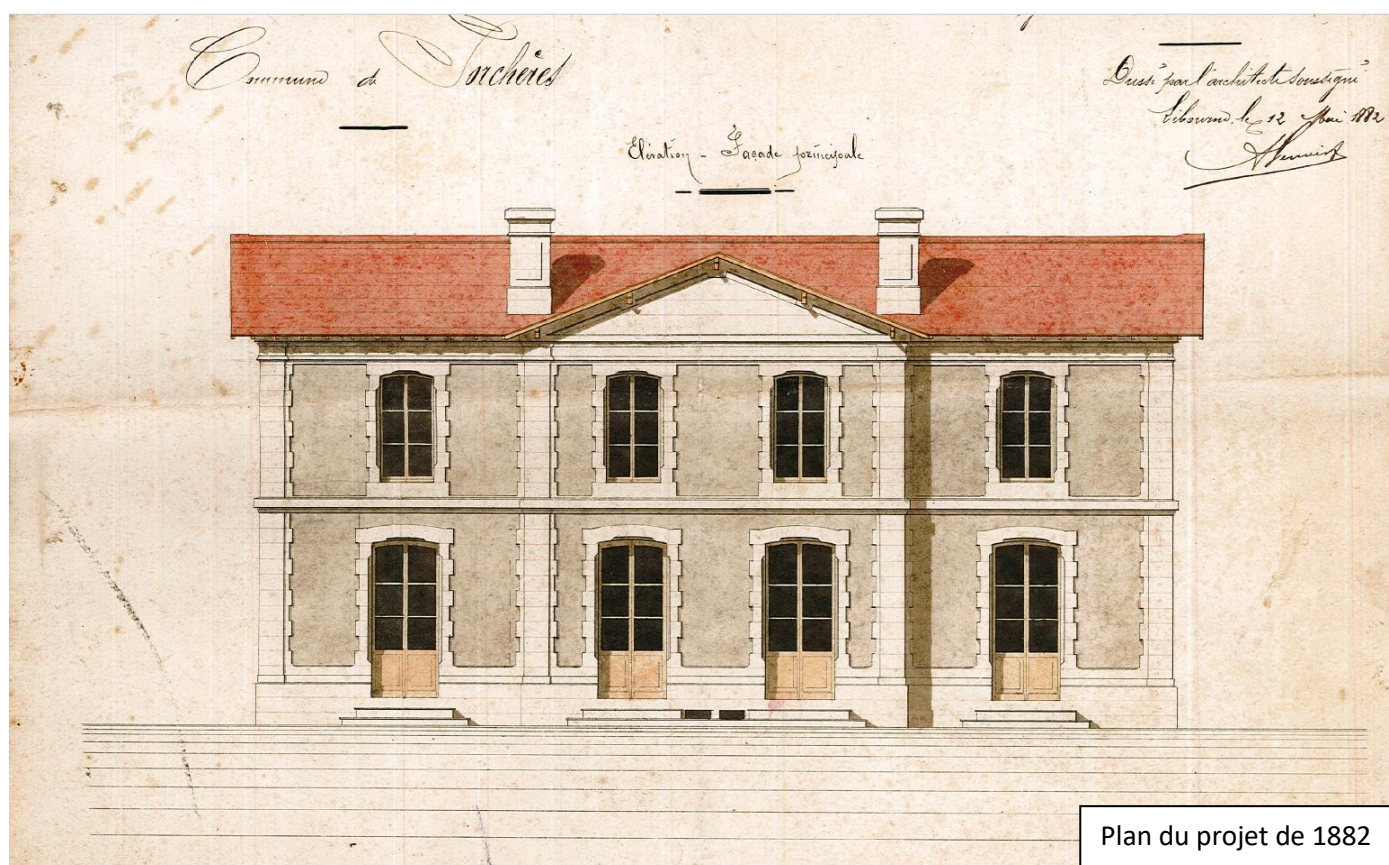
**« C'est en allant vers la mer, que le fleuve reste fidèle à sa source »
Jean Jaurès.**

La décision d'intervenir et de modifier le travail des anciens n'est jamais anodine. Depuis plusieurs dizaines d'années tout le monde voyait bien que les façades de la mairie s'effritaient peu à peu... mais la décision de ravalier les façades n'allait pas d'elle-même. Il fallait respecter l'architecture typiquement XIXème du bâtiment, dessiné en 1882 par l'architecte Lenoir, et l'allier avec une vision moderne du XXIème siècle.

Lors du vote du budget 2020 le conseil municipal a décidé d'affecter les budgets nécessaires à un ravalement des deux principales façades de la mairie. Les travaux ont consisté en :

- supprimer les volets, changer les barillets des serrures et installer des rideaux intérieurs ;
- faire tomber tous les crépis, gratter les pierres, remplacer les pierres défectueuses et tout rejoints
- repeindre les lettres « Mairie Ecole communale »
- ravalier les deux cheminées
- repeindre les têtes de pannes et poser des bandeaux en PVC
- dépose et repose des éclairages nocturnes et réglage

Tous les travaux ont été effectués par des artisans de la commune. Un grand merci à eux pour leur professionnalisme



Le bâtiment de la mairie a été construit en 1884, sous le mandat de Charles Frouin. Une nouvelle école (l'actuelle !) est construite en même temps en remplacement d'un ancien bâtiment qui servait d'école mais qui n'était plus acceptable pour les élèves.

A l'origine la mairie n'occupait que, et uniquement, la pièce centrale, actuellement salle du conseil municipal et des mariages. Tout le reste du bâtiment servait de logement pour les instituteurs. Ces 2 logements étaient constitués d'une cuisine, une salle à manger, deux chambres avec cabinet. A l'étage de la mairie, les salles de bain sont toujours présentes ! Et ces logements pour instituteurs ont servi jusque dans les années 1980 environ.

Les besoins des services de la mairie et les attentes de la population en matière d'accueil ont beaucoup évolué en 140 ans !

La prochaine étape sera de s'occuper de l'intérieur et peut-être d'agrandir la mairie...



Le père Noël en visite à l'école

La crise sanitaire n'aura pas eu raison de la venue du père Noël à l'école. Toujours impressionnés par ce grand homme à la barbe blanche, c'est avec des mines réjouies, un peu émus, mais bien joyeux que les enfants de l'école l'ont accueilli.

C'est bien sûr masqué afin de respecter les consignes de sécurité en vigueur qu'il a remis à chacun d'eux un livre animalier offert par la municipalité.

Masques

Depuis le lundi 2 novembre, le port du masque est obligatoire pour tous les élèves en école élémentaire (à partir de 6 ans).

Des masques enfants fournis par la Cali ont été distribués au sein de notre école



Fresque

Pendant plusieurs jours les enfants de l'école ont réalisé une fresque sur les vitres du restaurant scolaire représentant plusieurs tableaux sur le thème de Noël.

Repas de Noël au restaurant scolaire

Pour le dernier jour d'école du vendredi 18 décembre les enfants ont pu partager ensemble et apprécier le menu spécial de Noël. Remerciements à la cantinière et au personnel communal.

La sécurité à la sortie de l'école

La sécurité des écoliers à l'entrée et à la sortie de l'école est une priorité de la commune.

L'emplacement pour le stationnement du bus scolaire a été récemment matérialisé au sol par un zigzag.

Il est donc interdit d'y stationner.

Nous rendons attentifs les parents qu'ils sont eux aussi acteurs de la sécurité de leurs enfants aux abords de l'école.



Des trous dans les routes ?

Oui, il y a en ce moment quelques trous dans les routes. Plusieurs habitants s'en sont émus et cela mérite une explication. Le mandat a débuté avec 2 mois et demi de confinement et la dernière campagne de bouchage de trous sur la commune remontait à septembre 2019. Dès le mois d'août 2020, pour la première fois, nous avons entamé une procédure de mise en concurrence des entreprises qui peuvent nous fournir une prestation de bouchage de trous des routes avec un marché à bon de commande. L'issue de cette mise en concurrence a fait apparaître que l'entreprise Bouijaud, de Vélaines était la mieux-disante. Début novembre, sur le point de faire le chantier, cette entreprise a été frappée par la Covid-19 et a dû fermer tout ses services durant plusieurs semaines. Ensuite, arrivé en décembre, la pluie a empêché de boucher des trous car ils étaient plein d'eau... voilà toute l'histoire.



Un retour à la normale est prévu dès que possible...



Déclaration pour la sécheresse 2020

Si vous avez constaté des fissures ou autres dégâts sur votre habitation et/ou autre bâtiment consécutifs à la sécheresse, nous nous demandons de nous adresser un courriel (mairie@porcheres.fr) ou courrier avec des photos à l'appui, afin de demander l'état de catastrophe naturelle.

Décoration de Noël

Avez-vous remarqué ? Certains habitants font un effort particulier pour décorer leurs maisons et leurs jardins à l'occasion de fêtes de fin d'année. Cela égaye les rues et devient même une petite attraction locale ! Merci à eux !





RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Le PLIE du Libournais

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Dispositif d'accompagnement renforcé vers l'emploi, le PLIE vous propose de bénéficier d'un appui et de conseils dans vos démarches pour trouver un emploi ou une formation. Ce dispositif s'adresse aux personnes de plus de 25 ans en recherche active d'emploi. C'est un accompagnement individualisé et de proximité, sans limite de temps. Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, contactez :

- Chantal PIERRE : 06 80 14 50 45 / cpierre@lacali.fr

Lieux de permanences : Bâtiment 17 rue Sully à Coutras et local MOS 62 rue de la République à Saint-Seurin-sur-l'Isle

- Daniel SPANIER : 07 87 95 03 52 / dspanier@lacali.fr

Lieux de permanence : Bâtiment 17 rue Sully à Coutras et Mairie des Eglisottes-et-Chalaires

Pour aller plus loin www.pliedulibournais.fr ou www.lacali.fr (onglet compétence/Politique de la ville/La politique d'insertion et d'emploi)



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



PLIE du LIBOURNAIS
Votre territoire s'engage pour l'emploi

Point d'accès au Droit

Vous avez besoin d'une information ou d'un conseil juridique ?

Vous pouvez être reçu gratuitement par des professionnels et des bénévoles en prenant rendez-vous

Lien social, Surendettement, Droit, Médiation, Impôt, Notaire, Handicap, Justice, Aide aux victimes, Avocat, Travail, Famille...

Lieux de permanences :

Sous-préfecture de Libourne 8 bis avenue de Verdun 33500 LIBOURNE

CCAS de Coutras 4 rue Baste – Ilot des Georgets 33230 COUTRAS

Uniquement sur rendez-vous au 05-57-25-45-74 ou pad@lacali.fr



**PERMANENCE JURIDIQUE
GRATUITE, CONFIDENTIELLE,
SANS RENDEZ-VOUS.**



Deux oiseaux pour faire annuler le projet de gravière !

Souvenez-vous, le 29 juin dernier le Conseil d'Etat a donné raison à l'association Vivre en Vallée de l'Isle, et il a fait condamner la société Garandeau à 3000 € d'amende et a renvoyé le dossier du projet de gravière devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux. La date de clôture de l'instruction est fixée au 4 janvier 2021.

Deux oiseaux, la « Pie grièche écorcheur » et le « Gobemouche gris », espèces menacées et protégées, ont été attestées par un expert indépendant. Voici l'occasion d'en savoir un peu plus sur ces oiseaux qui vivent ici, avec nous, en toute discrétion.

La **Pie-grièche écorcheur** est une espèce typique des milieux semi-ouverts. Les mots-clés qui résument ses besoins



Pie grièche écorcheur femelle et mâle

fondamentaux sont : buissons bas épineux, perchoirs naturels ou artificiels, zones herbeuses. La pie-grièche écorcheur se nourrit essentiellement de sauterelles, de criquets, de coléoptères, d'araignées, de bourdons, de guêpes et de petits vertébrés.

Migratrice, elle hiverne en Afrique pour remonter aux beaux jours. L'aire d'hivernage de la Pie-grièche écorcheur commence dans le sud du Kenya et s'étend pratiquement sur tout le sud de l'Afrique. Elle serait présente dans notre région entre mi-avril et mi-septembre. La

femelle pond 4 à 7 œufs dans un nid souple et rembourré. En général, la pie-grièche écorcheur ne fait qu'une seule couvée.

Mais alors pourquoi « écorcheur » ?

Elle doit son nom à un comportement bien particulier. Lorsqu'elle a suffisamment de nourriture, elle stocke une partie de ses proies en les emplantant sur des épines.



Le **Gobemouche gris** recherche les boisements clairs et âgés. Il recherche les endroits où les arbres sont bien espacés (lisières et clairières...). C'est un chasseur d'insectes infatigable. Il possède une technique bien particulière : il happe les proies en vol en se déplaçant continuellement d'un perchoir à un autre pour les dévorer. Cependant, quelques insectes sont capturés sur la végétation et d'autres sur le sol. Il se nourrit d'insectes volants, d'araignées, d'escargots et de vers de terre. Il lui



gobemouche gris



arrive aussi de consommer de petits fruits et des baies. Il enlève le dard des abeilles, des guêpes ou des frelons en les frappant contre une surface dure.

Migrateurs, ils quittent l'Europe à partir d'août pour rejoindre leurs quartiers d'hiver en Afrique tropicale. Le retour printanier a lieu début mai.

La femelle pond en mai ou juin 4 ou 5 œufs verdâtres ou bleuâtres tachetés de brun-rouge. La femelle peut déposer une couvée de remplacement si la première est perdue. Cette espèce produit deux couvées par saison.



Selon l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, ses deux espèces d'oiseaux bénéficient d'une protection totale sur le territoire français. Il est donc interdit de la détruire, la mutiler, la capturer ou l'enlever, de la perturber intentionnellement ou de la naturaliser, ainsi que de détruire ou enlever les œufs et les nids, et de détruire, altérer ou dégrader son milieu.

Mon calendrier de collecte : PORCHERES

Jan. 2021	Feb. 2021	Mar. 2021	Avr. 2021	Mai. 2021	Jui. 2021	Jul. 2021	Aou. 2021	Sep. 2021	Oct. 2021	Nov. 2021	Dec. 2021
Mer. 01 (Férié)	Lun. 01	Lun. 01	Jeu. 01	Sam. 01 (Férié)	Mar. 01	Jeu. 01	Dim. 01	Mer. 01	Ven. 01	Lun. 01 (Férié)	Mer. 01
Sam. 02	Mar. 02	Mar. 02	Ven. 02	Dim. 02	Mer. 02	Ven. 02	Lun. 02	Jeu. 02	Sam. 02	Mar. 02	Jeu. 02
Dim. 03	Mer. 03	Mer. 03	Sam. 03	Lun. 03	Jeu. 03	Dim. 03	Mer. 03	Ven. 03	Dim. 03	Mer. 03	Ven. 03
Lun. 04	Jeu. 04	Jeu. 04	Dim. 04	Mar. 04	Ven. 04	Dim. 04	Mer. 04	Sam. 04	Lun. 04	Jeu. 04	Sam. 04
Mar. 05	Ven. 05	Ven. 05	Lun. 05 (Férié)	Mer. 05	Sam. 05	Lun. 05	Jeu. 05	Dim. 05	Mar. 05	Ven. 05	Dim. 05
Mer. 06	Sam. 06	Sam. 06	Mer. 06	Jeu. 06	Dim. 06	Mar. 06	Ven. 06	Lun. 06	Mer. 06	Sam. 06	Lun. 06
Jeu. 07	Dim. 07	Dim. 07	Mer. 07	Ven. 07	Lun. 07	Mer. 07	Sam. 07	Mer. 07	Jeu. 07	Dim. 07	Mar. 07
Ven. 08	Lun. 08	Lun. 08	Mer. 08	Ven. 08	Mer. 08	Jeu. 08	Dim. 08	Mer. 08	Ven. 08	Dim. 08	Mer. 08
Sam. 09	Mar. 09	Mar. 09	Ven. 09	Sam. 08 (Férié)	Mer. 09	Ven. 09	Lun. 09	Jeu. 09	Sam. 09	Mar. 09	Jeu. 09
Dim. 10	Mer. 10	Mer. 10	Sam. 10	Dim. 09	Ven. 10	Dim. 10	Mer. 10	Ven. 10	Dim. 10	Mer. 10	Ven. 10
Lun. 11	Jeu. 11	Jeu. 11	Dim. 11	Lun. 10	Sam. 11	Sam. 11	Mer. 11	Sam. 11	Lun. 11	Mer. 11	Sam. 11
Mar. 12	Ven. 12	Ven. 12	Dim. 12	Mar. 11	Dim. 12	Lun. 12	Jeu. 12	Dim. 12	Mar. 12	Jeu. 11 (Férié)	Dim. 12
Mer. 13	Sam. 13	Sam. 13	Lun. 13	Mar. 12	Dim. 13	Mar. 13	Ven. 13	Lun. 13	Mer. 13	Ven. 12	Lun. 13
Dim. 14	Dim. 14	Dim. 14	Mer. 14	Jeu. 13	Lun. 14	Mer. 14	Sam. 14	Mar. 14	Jeu. 14	Sam. 13	Mar. 14
Lun. 15	Lun. 15	Lun. 15	Mer. 15	Mer. 13 (Férié)	Mar. 15	(Férié)	Dim. 15	Mer. 15	Ven. 15	Dim. 14	Mer. 15
Mar. 16	Mar. 16	Mar. 16	Jeu. 15	Ven. 14	Mer. 16	Jeu. 15	Lun. 16	Jeu. 16	Sam. 16	Dim. 14	Jeu. 16
Mer. 17	Mer. 17	Mer. 17	Ven. 16	Sam. 15	Ven. 17	Ven. 16	Lun. 17	Ven. 17	Dim. 17	Lun. 15	Ven. 17
Jeu. 18	Jeu. 18	Jeu. 18	Sam. 17	Dim. 16	Sam. 17	Sam. 17	Mer. 17	Sam. 18	Lun. 18	Mar. 16	Sam. 18
Ven. 19	Ven. 19	Ven. 19	Dim. 18	Lun. 17	Ven. 18	Dim. 18	Mer. 18	Dim. 19	Mar. 19	Mer. 17	Dim. 19
Sam. 20	Sam. 20	Sam. 20	Lun. 19	Lun. 18	Sam. 19	Lun. 19	Jeu. 19	Lun. 20	Mer. 20	Jeu. 18	Lun. 20
Dim. 21	Dim. 21	Dim. 21	Mer. 20	Mar. 18	Dim. 20	Mar. 20	Mer. 20	Mar. 21	Jeu. 21	Ven. 19	Lun. 21
Lun. 22	Lun. 22	Lun. 22	Mer. 21	Mer. 19	Lun. 21	Mer. 21	Sam. 21	Mer. 22	Ven. 22	Sam. 20	Mer. 21
Mar. 23	Mar. 23	Mar. 23	Jeu. 22	Jeu. 20	Mar. 22	Jeu. 22	Dim. 22	Jeu. 23	Sam. 23	Dim. 21	Jeu. 23
Mer. 24	Mer. 24	Mer. 24	Ven. 23	Ven. 21	Mer. 23	Ven. 23	Lun. 23	Ven. 24	Dim. 24	Lun. 22	Ven. 24
Jeu. 25	Jeu. 25	Jeu. 25	Sam. 24	Sam. 22	Ven. 24	Sam. 24	Mer. 25	Sam. 25	Lun. 25	Mar. 23	Sam. 25 (Férié)
Ven. 26	Ven. 26	Ven. 26	Dim. 25	Dim. 23	Sam. 25	Dim. 25	Mer. 26	Dim. 26	Mar. 26	Mer. 24	Dim. 26
Sam. 27	Sam. 27	Sam. 27	Lun. 26	Lun. 24 (Férié)	Dim. 27	Lun. 26	Jeu. 26	Lun. 27	Mer. 27	Jeu. 25	Dim. 27
Dim. 28	Dim. 28	Dim. 28	Mer. 27	Mar. 25	Lun. 28	Mar. 27	Sam. 28	Mar. 28	Jeu. 28	Ven. 26	Lun. 27
Mer. 29	Mer. 29	Mer. 29	Mer. 28	Mer. 26	Mer. 29	Mer. 28	Sam. 29	Mer. 29	Ven. 29	Sam. 27	Mar. 28
Jeu. 30	Jeu. 30	Mar. 30	Jeu. 29	Jeu. 27	Mer. 30	Jeu. 29	Dim. 29	Jeu. 30	Sam. 30	Dim. 28	Mer. 29
Sam. 31	Sam. 31	Mer. 31	Ven. 30	Ven. 28	Sam. 31	Ven. 30	Lun. 30	Jeu. 30	Dim. 31	Lun. 29	Jeu. 30
				Sam. 29		Sam. 31	Mar. 31			Mar. 30	Ven. 31
				Dim. 30							
				Lun. 31							

Les non-recyclables,
Ordures ménagères

Les recyclables,
Papier & Emballages

Les restes alimentaires,
Bio-déchets

Vos bacs seront collectés sur les jours indiqués sur le calendrier, pensez à bien les sortir la veille au soir ! Même les jours fériés, vos bacs sont collectés (sauf le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier, qui sont rattrapés le samedi SUIVANT) ATTENTION : Si votre bac marron est collecté plusieurs fois dans la semaine, celle du jour férié n'est ni collectée, ni rattrapée

Les bonhommes de neige en bois...

Faute de vie associative, élus et agents municipaux ont uni leur créativité et leur courage pour décorer le bourg ! Faits avec des tranches de troncs d'arbres et décorés avec des éléments de récupération, nos petits bonhommes de neige de Porchères ont même eu la faveur des colonnes du journal Sud-Ouest et ils ont fait fureur sur les réseaux sociaux ! Ecologiques, peu couteux, sympathiques à fabriquer et à regarder, ils sont les nouveaux gardiens du bourg !

